

# Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information  
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 138 - février 2018

## Pourquoi Altersécurité infos ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, fort de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit s'appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir des recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

[www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)

## Éditorial

### Santé des patrons de TPE/PME

## GARE À LA FATIGUE À L'ISOLEMENT ET AU STRESS !

Les entrepreneurs n'aiment visiblement pas se plaindre. Interrogés à l'occasion du 2<sup>e</sup> baromètre santé et qualité de vie des dirigeants de TPE/PME Malakoff-Médéric, une grande majorité d'entre eux affichent un enthousiasme à toute épreuve : "Ils ont confiance dans leur vie personnelle (91 %) et leur santé (88 %) pour les prochaines années. Bref, ils sont en forme et leur moral s'améliore par rapport à l'enquête de 2015". Toutefois, une analyse plus précise des données recueillies incite à davantage de prudence...

### Stress et fatigue nerveuse

Le premier risque transparissant de l'enquête est celui du surmenage. En effet les dirigeants de TPE/PME apparaissent "particulièrement confrontés au stress, à l'usure et à l'isolement". Pour 4 dirigeants sur 10, les journées sont stressantes et parmi eux, "55 % lient ce stress à la charge de travail, à l'urgence et aux responsabilités". De même, 35 % se sentent isolés dans le cadre de leur fonction et 59 % estiment que "leur travail est nerveusement fatigant".

Cette fatigue est bien compréhensible tant leur rythme de travail est soutenu. Alors qu'ils disent chercher à lever le pied, 39 % travaillent 50 heures ou plus par semaine et 17 % plus de 60 heures par semaine. De même, 2 sur 3 prennent moins de cinq semaines de congé par an. Enfin, pour travailler plus, les dirigeants dorment peu : 32 % dorment moins de six heures par nuit et 19 % ont des troubles réguliers du sommeil.

### Les contraintes spécifiques des MPE

Absorbés par leur travail, une majorité d'entrepreneurs ont tendance à le faire passer devant leur santé. "71 % déclarent ne pas pouvoir s'arrêter même si leur médecin leur propose un arrêt-maladie. Parmi les 10 %

qui se sont vus prescrire un arrêt dans l'année, 6 sur 10 ne l'ont pas pris et 23 % l'ont pris mais pas en totalité." Comme le relèvent les experts, "l'idée de s'interdire d'être malade et l'image du battant que rien ne peut contraindre à s'arrêter ne sont pas mortes !" Pas moins de 88 %, des dirigeants interrogés y souscrivent.

Cette attitude ne résulte pas seulement de contraintes extérieures mais aussi de leur passion professionnelle. 51 % des dirigeants sont "tout à fait d'accord" pour dire que devenir dirigeant a été "un choix de vie, une vocation". Enfin, ils ne cachent pas retirer de leur travail "un sentiment de liberté et d'accomplissement". Pour 75 % d'entre eux, être dirigeant d'entreprise permet de "mener à bien des projets qui leur tiennent à cœur".

### La santé, "premier capital immatériel de l'entreprise"

Toutefois, les dirigeants s'ils veulent cultiver leur passion dans la durée, les dirigeants devraient veiller à se ménager un peu. D'ailleurs, 57 % d'entre eux affirment qu'ils "ne se sentent pas capables de travailler au même rythme dans dix ans". Un sentiment partagé par quelque 46 % des jeunes dirigeants de 30 à 39 ans qui pourtant seront alors encore bien loin de la retraite...

Autant dire que si les dirigeants de TPE/PME ont le devoir - légal et moral - de protéger la santé de leurs salariés, ils doivent aussi se préoccuper de la leur. Comme ne cesse de l'écrire Olivier Torrès, chercheur associé à Montpellier Business School et fondateur du premier observatoire sur la santé des travailleurs non salarié, "le capital santé du dirigeant est le premier actif immatériel de l'entreprise".

**Pour aller plus loin :** "2<sup>e</sup> baromètre santé et qualité de vie des dirigeants", décembre 2017, consultable sur [www.lecomptoirimm.com](http://www.lecomptoirimm.com).

Lu pour vous



## Reprise du BTP : former les intérimaires à la sécurité pour éviter une explosion des accidents du travail

Plusieurs acteurs du monde du BTP redoutent que la reprise économique dont jouit le secteur ne débouche sur une hausse des accidents du travail. "Aujourd'hui, l'activité repart, le secteur manque de main-d'œuvre qualifiée et formée à la gestion des risques. Les professionnels se tournent donc souvent vers des salariés intérimaires et CDD", explique Michel Ledoux, avocat spécialisé dans la santé-sécurité au travail, dans les colonnes de *Batiactu* (23/02/18). Une tendance confirmée par Paul Duphil, directeur général de l'OPPBT, qui reconnaît que "depuis un an, l'emploi intérimaire dans le secteur augmente fortement", avant d'ajouter que "plusieurs études montrent que le taux de fréquence d'accidents du travail est plus élevé pour les salariés intérimaires que pour les permanents". Afin de conjurer le risque d'une explosion des accidents, les acteurs concernés incitent les employeurs à bien veiller à former les intérimaires aux règles de sécurité.

**Pour aller plus loin :**

"Facteurs de sécurité et d'insécurité pour les salariés intérimaires", note documentaire de l'INRS, [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr).

### ► LA CITATION DU MOIS

▄▄ Paradoxalement, certains progrès comportent aussi un versant négatif. Le pouvoir hiérarchique et autoritaire a laissé place à des formes d'organisation qui laissent plus de place à l'autonomie au travail, aux projets d'équipe, à la communication horizontale, à l'intelligence collective. [...] Mais l'autonomie appelle plus d'implication, plus de responsabilités et une plus grande charge de travail. Plus les individus sont impliqués, plus augmentent les risques de surengagement et d'épuisement. ▄▄

Achille Weinberg,  
Sciences Humaines Magazine, février 2018

# L'Assurance Maladie constate une hausse des affections psychiques

Le rapport *Santé travail : enjeux & actions* de l'Assurance Maladie – Risques professionnels fait le constat d'une augmentation continue des affections psychiques prises en charge depuis 5 ans.

## Plus de 10.000 affections psychiques prises en charge en 2016

Alors que le nombre global d'accidents du travail recule, les affections psychiques ont augmenté de 10 % par an de 2011 à 2014, de 5 % en 2015, et de 1 % en 2016. Les troubles psychosociaux sont désormais à l'origine de 1,6 % des accidents de travail avec arrêt contre 1 % en 2011. Plus nombreux, les cas pris en charge sont aussi plus graves : la part des personnes ayant une incapacité permanente en lien avec une maladie psychique s'élevait à 2,6 % du total des accidents du travail en 2012. Elle atteint désormais 4,6 %. Enfin le nombre de demandes de reconnaissance de maladies psychiques est passé d'environ 200 demandes en 2012 à plus de 1.100 en 2016. Et cette dynamique se poursuit : "le nombre de demandes devrait avoisiner les 1.500 en 2017".

## Les métiers les plus exposés aux RPS

Les employés sont la catégorie socioprofessionnelle la plus exposée. Pour les experts, cette surreprésentation tient au fait que ce sont eux qui connaissent "le plus grand déséquilibre entre efforts et récompenses au travail". Selon le rapport, trois secteurs d'activité ayant en commun un lien avec le public sont particulièrement concernés par ces pathologies : le secteur médico-social, le transport de personnes et le commerce de détail. Enfin, "la

fréquence des affections psychiques est entre une fois et demie et deux fois supérieure chez les femmes par rapport aux hommes pour la tranche 40-49 ans". Selon les experts, ce fossé s'explique par le fait qu'elles exercent des métiers particulièrement exposés.

## Un coût social très important

La prise en charge des affections psychiques liées au travail a représenté 230 millions d'euros pour la branche AT/MP en 2016. Ce chiffre s'explique notamment par la durée des arrêts de travail entraînés par les affections psychiques. "Les durées moyennes d'arrêt de travail sont de 112 jours pour les affections psychiques reconnues en accidents du travail, là où la moyenne, tous accidents du travail confondus, s'établit à 65 jours", précise le rapport. Les risques psychosociaux représentent donc, pour les entreprises, une cause importante d'absentéisme et de désorganisation des services.

## Des risques difficiles à appréhender

Or, comme le souligne l'Assurance Maladie, "les entreprises ont souvent beaucoup de difficultés à appréhender les risques psychosociaux et à mettre en œuvre une démarche de prévention efficace et durable". En effet, les risques psychosociaux ont "des causes complexes et plurifactorielles" qui "nécessitent de faire appel à des compétences variées, techniques, organisationnelles, managériales, médicales..." Afin de surmonter cet écueil, l'Assurance Maladie déclare qu'elle va poursuivre ses efforts de sensibilisation sur la période 2018-2022. Elle souligne aussi que les entreprises peuvent recourir à des consultants extérieurs pour mener leurs actions de prévention des RPS. ▀

**Pour aller plus loin :**

"Les affections psychiques liées au travail : éclairage sur la prise en charge actuelle par l'Assurance Maladie – Risques professionnels", *Santé travail : enjeux & actions*, réalisé par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, janvier 2018.

**"Les durées moyennes d'arrêt de travail sont de 112 jours pour les affections psychiques reconnues en accidents du travail, là où la moyenne, tous accidents du travail confondus, s'établit à 65 jours."**

Dossier

# La formation à la sécurité, antidote aux accidents du travail

## 2 fois moins d'accidents recensés chez les jeunes formés

Une étude épidémiologique réalisée par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) établit que "les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité ont 2 fois moins d'accidents du travail que les autres". Au-delà, elle démontre aussi l'efficacité des formations "sauveteurs secouristes du travail".

### ► Les jeunes davantage exposés aux accidents du travail

Selon les statistiques de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), "dix jeunes de moins de 25 ans sur cent se blessent au travail, alors que la fréquence annuelle pour l'ensemble des salariés est d'environ 4 pour 100". Afin de remédier à cette situation, un enseignement de la santé et sécurité au travail (S&ST) a été intégré, depuis 1993, dans la plupart des diplômes du secteur de l'industrie et de la construction, grâce à un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et la CNAM-TS. L'étude épidémiologique lancée par l'INRS visait à évaluer l'efficacité de ce dispositif.

### ► L'impact majeur de la formation sur les comportements

À cette fin, 755 jeunes ayant bénéficié de cette formation lors de leur scolarité (CAP/BEP, baccalauréat, brevet professionnel ou BTS dans des spécialités de production) ont été suivis lors des deux années d'emploi suivant leurs études. Or, les résultats sont sans appel. Les jeunes ayant déclaré avoir reçu un enseignement en santé et sécurité



au travail ont eu deux fois moins d'accidents du travail que les autres. Pour les experts, cette étude vient donc confirmer que la formation à la santé et sécurité au travail a un impact majeur sur les comportements, si bien qu'elle doit être maintenue dans le cursus de formation des élèves et promue tout au long de la carrière des travailleurs.

Pour aller plus loin : Étude "Accidentologie des jeunes travailleurs", INRS - février 2018, consultable [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr).

## Le "Sauveteur Secouriste du Travail" acteur de la prévention des risques

L'étude de l'INRS établit également que les jeunes ayant bénéficié d'une formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ont en moyenne 30 % d'accidents du travail en moins que les autres.



### Le SST "auxiliaire de prévention"

Ce résultat ainsi valide que le SST n'est pas seulement un sauveteur intervenant lorsque l'accident est survenu mais qu'il contribue aussi de plusieurs manières à la prévention des risques. Comme le stipule la circulaire 53/2007 consacrée aux SST, "les sujets développés lors de la formation à la prévention des risques professionnels rendent le SST plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son entreprise. Le SST devient ainsi un précieux auxiliaire de prévention capable, non seulement

d'apporter son concours à la rédaction du document unique concernant l'évaluation des risques, mais également de faire remonter les informations nécessaires à son actualisation".

### Le SST, vecteur de culture de sécurité

Les salariés formés au Sauveteur secourisme du travail sont plus avisés des risques et plus conscients des conséquences dramatiques que peuvent avoir les manquements aux règles de sécurité. Ils contribuent à la diffusion dans l'entreprise d'une culture de la sécurité. Il est notamment frappant de constater combien la présence d'un SST contribue à mieux faire adopter les règles

de sécurité édictée par l'entreprise dans un groupe de travail. Cet aspect n'est pas le moindre. En effet, la sécurité ne saurait résulter seulement de règles et de procédures. Elle est aussi un état d'esprit dont les sauveteurs secouristes sont les agents efficaces. ■

### SUIVRE UNE FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Une présentation de la formation "Sauveteur Secouriste du Travail" dispensée par Point Org Sécurité est consultable sur [www.point-org.org](http://www.point-org.org).

## Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'Altersécurité un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

## Mieux vieillir au travail

Dossier de Travail & Sécurité n° 791, février 2018 ([www.travail-et-securite.fr](http://www.travail-et-securite.fr))

“Les tendances démographiques actuelles, associées aux politiques visant à l’allongement de la vie professionnelle, participent à l’augmentation de la proportion de salariés âgés dans les entreprises en France. Dans ce contexte, permettre à chacun de bien vieillir au travail et de trouver sa place tout au long de son parcours en entreprise est devenu un enjeu de taille”, notent les contributeurs du dernier dossier du magazine Travail & Sécurité. Dès lors, la prévention des risques professionnels et l’amélioration des conditions de travail deviennent stratégiques puisqu’elles peuvent permettre aux travailleurs de conserver leurs capacités à travailler en bonne santé sur le long terme. Les experts consultés proposent ainsi de “prendre des mesures spécifiques ciblant des métiers et des fonctions à risques ou viser des populations précises en fonction de leur âge, leur sexe, leur qualification, etc.”

Toutefois, comme le note Philippe Biélec, ingénieur-conseil à la Cnam, “mettre en place ce type de mesures correctives est un premier pas, mais une politique de prévention efficace se doit d’être structurelle afin d’agir à tous

les niveaux de l’entreprise. En progressant vers des actions proactives qui anticipent l’évolution des métiers et des conditions de travail, il devient possible d’élaborer des parcours professionnels qui tiennent compte du vieillissement et se révèlent gratifiants pour l’ensemble des effectifs d’une entreprise.”

À cette fin, les auteurs suggèrent “d’impliquer l’ensemble des acteurs de l’entreprise dans la prévention des risques professionnels”. Ils soulignent ainsi que la sécurité et la santé au travail, loin de représenter des sujets secondaires, engagent la pérennité de l’entreprise. ■

## Altersécurité infos

Lettre mensuelle d’information et d’analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : [info@point-org.org](mailto:info@point-org.org) - [www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)

## La ressource du mois :

# Parcours professionnels et conditions de travail

## Une étude du ministère du Travail établit un lien entre carrières précaires et conditions de travail dégradées.

“Les conditions de travail auxquelles sont exposées les personnes ne sont pas identiques selon leur parcours professionnel.” C’est la conclusion d’une étude réalisée par le ministère du Travail.

### Des parcours professionnels très différenciés

Dans un univers professionnel devenu plus instable, les parcours professionnels des individus ont tendance à diverger fortement. Les données recueillies permettent ainsi de distinguer trois cas de figure :

- les salariés qui ont des parcours “stables” avec peu ou pas de changement d’emploi et une catégorie sociale stable dans le temps (35,4 %) ;
- les parcours “dynamiques” avec une progression professionnelle ainsi que de nombreux changements d’emploi (38 %) ;
- et les parcours “précaires” caractérisés par un déclassement ou des aléas de carrière (26,6 %).

### Des conditions de travail moins bonnes dans les parcours précaires

Or, comme le remarque l’étude, “à profession identique, les salariés ayant eu une carrière précaire connaissent de fortes exigences émotionnelles et un manque de reconnaissance dans leur emploi actuel, auxquels s’ajoutent plus spécifiquement



pour les femmes des conflits de valeur et une insécurité socio-économique, et pour les hommes un manque d’autonomie et une plus forte pénibilité physique. Les femmes ayant eu des parcours dynamiques connaissent également des rapports sociaux au travail plus problématiques que les femmes aux parcours stables”.

### Moindre exigence des salariés fragilisés ?

Pour les experts, il semble donc que “des carrières marquées par des aléas conduisent les salariés à occuper des emplois de moindre qualité, c’est-à-dire davantage exposés à des contraintes physiques, mais aussi à certains risques psychosociaux”.

Pour aller plus loin : Dares Analyses, n° 2, janvier 2018, consultable sur [www.dares.travail-emploi.gouv.fr](http://www.dares.travail-emploi.gouv.fr)

## Altersécurité infos

Lettre mensuelle d’information et d’analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

## Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l’évaluation des risques professionnels :

[www.evrp.org](http://www.evrp.org)

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :

[www.sauveteur-secouriste-du-travail.org](http://www.sauveteur-secouriste-du-travail.org)

La collection complète d’Altersécurité :

[www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)